

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 31 Janvier 2023
19 heures 00**

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20230203-002949-DE

Date de télétransmission : 03/02/2023

Date de réception préfecture : 03/02/2023

GF/EE Le Mardi 31 Janvier 2023 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 25 janvier 2023 s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

N° 002949

Direction générale
des services -
Procès-verbal du
Conseil Municipal du
06 décembre 2022

Affiché le :

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ABSENTS : Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Date et l'heure de la séance : Mardi 06 décembre 2022 à 19h00.
Nom du Président de séance : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Maire d'Apt.
Membres du conseil municipal présents :
Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller

municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

Membres du conseil municipal représentés :

M. Pierre DIDIER donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Denis DEPAULE donne pouvoir à M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Célia BARBIER donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20230203-002949-DE

Date de télétransmission : 03/02/2023

Date de réception préfecture : 03/02/2023

Absents

Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale).

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

Nombre de Membres composant le conseil	33
Présents	26
Absents représentés	6
Absents	1

Ordre du jour de la séance :

1. Direction générale des services - Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 octobre 2022.
2. Direction générale des services - Commerces – Dérogation à la règle du repos dominical des salariés dans le commerce de détail de la Ville d'Apt – année 2023.
3. Direction générale des services - Intercommunalité – Rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon.
4. Direction générale des services - Intercommunalité - Rapports annuels 2021 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.
5. Direction générale des services - Intercommunalité - Convention d'adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme entre la communauté de communes pays d'Apt Luberon et les communes membres.
6. Direction générale des services - Approbation du Règlement Local de Publicité (RLP).
7. Direction générale des services - Sollicitation financière auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre du contrat « Nos territoires d'abord » : Articulation entre les transports urbains, liaisons douces et parkings – étude plan vélo.
8. Direction générale des services - Approbation du projet et du programme d'actions de l'opération grand site de France des Ogres du Luberon.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230203-002949-DE
Date de télétransmission : 03/02/2023
Date de réception préfecture : 03/02/2023

9. Direction des affaires scolaires - Forfait communal OGEC de l'école privée du Sacre Cœur - année 2022.
10. Direction des affaires culturelles - Approbation du règlement intérieur de l'espace culturel les Romarins.
11. Direction des affaires culturelles - Service patrimoine et musée - Demande de subvention pour une mission d'étude-inventaire des collections préhistoriques du musée.
12. Direction des affaires culturelles - Médiathèque - Signature d'une convention de partenariat entre la Structure d'Accueil du Jeune Enfant Igesa « Crèche Aptipas » et la ville d'Apt, portant sur les interventions hors-les-murs des bibliothécaires.
13. Direction des affaires culturelles - Médiathèque - Signature d'une convention de partenariat entre l'Agence Régionale du Livre PACA et la ville d'Apt, portant sur le signalement des manuscrits de la médiathèque par un chargé de catalogage.
14. Direction des affaires culturelles - Médiathèque - Réactualisation du règlement intérieur du réseau des médiathèques.
15. Direction des affaires culturelles - Médiathèque - Signature d'une convention de partenariat entre la SCOP Terra Incognita et la ville d'Apt.
16. Finances - Budget Principal - Autorisation d'engager, de mandater et de liquider en amont du vote du budget 2023.
17. Services Techniques - Redéfinition du tracé de l'Impasse de la Colline Rocade Nord 84400 APT.
18. Urbanisme - Point sur la désaffectation et le déclassement du domaine public des parcelles cadastrées section AW 21, AW 329 (ex 22p1) et AW 256 Rue Cély. (Bâtiments dit des anciennes prisons).
19. CLSPD - Mise en œuvre du protocole du rappel à l'ordre.
20. Ressources humaines - Rapport social unique 2021 de la Ville d'Apt.
21. Ressources humaines - Création d'emplois non permanents.
22. Ressources humaines - Création d'emplois permanents.
23. Ressources humaines - Recrutement d'un contractuel sur emploi vacant.
24. Ressources humaines - Contrat de projet chargé(e) de communication.
25. Ressources humaines - Protocole d'accord relatif à l'organisation des services en cas de grève.
26. Ressources humaines - Recrutement d'agents recenseurs.
27. Ressources humaines - Chargé de mission contractuel au musée.
28. Ressources humaines - Création d'emplois permanents - Service Population.
29. Direction générale des services - Décisions rapportées.

En préambule, Madame le Maire informe le Conseil de l'évacuation du Bâtiment Hortensias dans le quartier Saint Michel suite aux visites de l'administration de la ville et les services de l'état sur place ainsi que de différentes expertises effectuées.

Madame le Maire précise que l'évacuation a été organisée pour 14 appartements et souligne que les habitants de ces appartements ont été logés à l'hôtel « First in » et au Foyer Rustin.

M. ROLLAND demande la raison de la dégradation des immeubles.

Mme ARNAUD-DELOY précise que l'état des immeubles est lié l'état des sols qui sont argileux, à la faiblesse des fondations et à la sécheresse importante de l'été dernier.

M GIORGETTI marque son étonnement par rapport à cette situation d'urgence et demande si une aide est prévue pour les propriétaires de ces appartements ?

Mme ARNAUD-DELOY déclare que 38 personnes ont été évacuées. Un bureau est installé pour répondre aux besoins et aider les propriétaires. Les services de l'état et les services de la ville travaillent sur ce dossier pour accompagner les propriétaires.

1. Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 octobre 2022.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230203-002949-DE
Date de télétransmission : 03/02/2023
Date de réception préfecture : 03/02/2023

Rapporteur :		Mme Véronique ARNAUD-DELOY			
Demandes de scrutin particulier		Sans objet			
Résultat du scrutin		Adopté.			
Pour	31	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					
M CARMINATTI souligne que le Conseil Municipal est un lieu démocratique pour l'expression des différentes opinions des élus et que toutes les opinions méritent au moins l'attention de chacun. Il demande une modification de son intervention figurant dans le procès-verbal de la délibération n°2. Il souligne que le statut de grand site de France n'engendre pas seulement un apport positif sur le plan du développement économique mais aussi des effets négatifs sur la circulation, le stationnement des véhicules ainsi que des dégradations sur les sites répertoriés : déchets et pollution de différentes sortes. C'est pourquoi M. CARMINATTI pense qu'il faudrait réfléchir sur une nouvelle organisation pour faire face à ces évolutions.					
Mme ARNAUD-DELOY demande de modifier le procès-verbal.					
M CELCE souligne qu'elle ne voit pas apparaître la modification sur les noms de personnes abstenues qui a été demandée lors du dernier Conseil Municipal pour le compte rendu du Conseil Municipal du 20 septembre 2022 pour les délibérations n°2 et n°3					
M FACQ explique qu'il est impossible de modifier les comptes rendus d'une séance sur l'autre car la nouvelle réglementation nous oblige à prendre en compte le compte rendu tel qu'il est présenté. Les modifications sont apportées au précédent compte rendu sans nouveau passage en Conseil Municipal. La modification demandée a été apportée et sera transmise à Mme Celce.					
M GIORGETTI demande que l'on respecte l'orthographe de son nom de famille. M GIORGETTI remercie Mme SIAS et M Maros d'avoir fait suivre assez rapidement les documents qu'il avait sollicités. M GIORGETTI aborde le sujet du panneau sur la croix qui a provoqué les polémiques dernièrement. Lors du dernier Conseil Municipale M. GIORGETTI a proposé de voter une motion en conseil municipal.					
Mme ARNAUD-DELOY soutient cette volonté et demande de préparer cette motion afin de la voter au prochain Conseil.					

2. Direction générale des services - Commerces – Dérogation à la règle du repos dominical des salariés dans le commerce de détail de la Ville d'Apt – année 2023.

Rapporteur :		Mme Emilie SIAS.			
Demandes de scrutin particulier		Sans objet			
Résultat du scrutin		Adopté.			
Pour	30	Contre	1	Abstentions	0
			M Henri GIORGETTI		
Teneur des discussions au cours de la séance.					
M GIORGETTI met en relief le fait qu'il a toujours défendu le repos dominical.					

3. Direction générale des services - Intercommunalité – Rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon.

19 : 45 Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIER rejoint le Conseil Municipal

Rapporteur :	M Emmanuel BOHN
Demandes de scrutin particulier	Sans objet
Résultat du scrutin	Pas de vote.
Teneur des discussions au cours de la séance.	
M CARMINATI demande les modalités d'organisation du nouvel espace de Beach-volley. M CARMINATI voudrait avoir une information sur qui est le gestionnaire de ce terrain.	
M BOHN répond que cet équipement répond à un grand nombre de demandes pour le terrain de Beach Volley déjà existant. Le gestionnaire de ce terrain est l'Intercommunalité.	
M ROLLAND quels sont les mesures prises pour la nouvelle structure informatique par rapport aux cyberattaques ?	
M BOHN explique premièrement que le système informatique a été amélioré par une sauvegarde sur les disques durs ce qui n'a jamais été le cas auparavant. Il indique que l'internet est coupé chaque soir et qu'un important travail a été opéré sur la messagerie. M. BOHN remarque aussi l'importance des pare feu qui ont été installées. La Communauté de Commune était assurée et une partie de ses pertes sera couverte par l'assurance.	

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230203
Date de télétransmission : 03/02/2023
Date de réception préfecture : 03/02/2023

4. Direction générale des services - Intercommunalité - Rapports annuels 2021 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.

Rapporteur :	M Emmanuel BOHN
Demandes de scrutin particulier	Sans objet
Résultat du scrutin	Pas de vote.
Teneur des discussions au cours de la séance.	
M ROLLAND demande les raisons des pertes d'eau relevées par le rapport. M ROLLAND voudrait connaître les tarifs et si des objectifs de réduction de ces pertes existent ?	
M BOHN explique que ces pertes sont liées en général aux fuites d'eau, que la recherche des fuites est un problème constant. Pour cela il a été installé des débitmètres sur le réseau, ainsi que des compteurs intelligents qui permettent de faire des alertes en cas de fuites. Un objectif quantitatif pour réduire ces fuites n'existe pas mais cette réduction est une priorité. Le tarif pour l'eau est à 2.5€ m3 et 2.5€ le prix d'assainissement, ce que représente environs 5 € au total.	
Mme CELCE rappelle son opposition à l'augmentation des tarifs de l'eau. Elle rappelle aussi que lors du Conseil Communautaire du 14 avril elle a proposé de faire un vote consultatif pour mettre en place une tarification progressive, cette proposition a été votée à l'unanimité. Mme CELCE souligne qu'elle est à la disposition du Vice-président pour travailler sur le sujet.	
M GIORGETTI demande des précisions sur le but des cyberattaques. Il remercie pour le travail effectué en faveur de l'enseignement de la musique et notamment les deux classes d'orchestres à l'école. M. GIORGETTI demande que soit faite une consultation au niveau de l'Intercommunalité afin d'harmoniser et d'améliorer les inscriptions scolaires et les dérogations que les communes sont amenées à accepter.	
M BOHN répond que le but de ces cyberattaques est le racket. Ces attaques sont faites par un robot. Les bases de données de l'Intercommunalité sont à la vente sur le darknet, l'intercommunalité a le budget de 500€ pour les racheter.	

5. Direction générale des services - Intercommunalité - Convention d'adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme entre la communauté de communes pays d'Apt Luberon et les communes membres.

Rapporteur :	M Jean AILLAUD.				
Demandes de scrutin particulier	Sans objet				
Résultat du scrutin	Adopté.				
Pour	30	Contre	1	Abstention	1
			Mme CELCE	M GIORGETTI	
M CELCE souligne qu'elle préfère avoir quelqu'un sur place qu'à l'Intercommunalité. Elle regrette de ne pas pouvoir faire monter le personnel en					

compétence. Mme CELCE considère que c'est plus simple de former une personne sur place. Elle préférerait que M Piredda soit remplacé.
M AILLAUD répond que c'est une simulation 2023 avec le nombre d'acte 2022. Ce serait une facture prévisionnelle. M AILLAUD précise que la ville d'Apt garde son guichet unique de l'urbanisme mais que les actes seront instruits par la Communauté de Commune.
M CARMINATI demande la raison de ce transfert
M AILLAUD répond que c'est une mutualisation avec la Communauté de Commune. Le départ à la retraite de M Piredda nous permet de réorganiser notre service.
M GIORGETTI demande si la décision finale appartient toujours au Maire.
M AILLAUD répond que c'est tout à fait le cas. Mme le Maire a toujours la

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230203-002949-DE
Date de télétransmission : 03/02/2023
Date de réception en préfecture : 03/02/2023

6. Direction générale des services - Approbation du Règlement Local de Publicité (RLP).

Rapporteur :	Mme SIAS				
Demandes de scrutin particulier					Sans objet
Résultat du scrutin	Adopté.				
Pour	32	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					
M CELCE attire l'attention du Conseil sur le fait qu'elle considère ce nouveau règlement comme une très bonne chose qui permettra à la ville de gérer la publicité sur la ville. Mme CELCE souligne son inquiétude par rapport à l'application de ce règlement et son respect.					
M SIAS répond que c'est le pouvoir de la Police Municipal de le faire appliquer. Le manager de commerce présente aux commerçants ce nouveau règlement.					
M ROLLAND confirme aussi que le règlement est très complet, bien détaillé et très précis, mais sans la notice technique pour les agents qui devront contrôler et verbaliser ce sera difficile de l'appliquer.					
M SIAS répond qu'est prévu la réalisation d'un document didactique.					
M GIORGETTI demande ce qu'il en est d'une banderole sur le pont de la Bouquerie qui est récemment devenu l'objet d'une polémique.					
M SIAS répond que c'est absolument exclu de remettre les banderoles.					

7. Direction générale des services - Sollicitation financière auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre du contrat « Nos territoires d'abord » : Articulation entre les transports urbains, liaisons douces et parkings – étude plan vélo.

Rapporteur :	Mme Laurence GREGOIRE				
Demandes de scrutin particulier					Sans objet
Résultat du scrutin	Adopté.				
Pour	32	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					
M THEVENIEAU remarque que le plan pour les vélos est une très bonne initiative mais il faudrait respecter aussi les passages piétons et peut être rétablir des anciens chemins d'Apt, notamment un chemin qui relie le collège et le lycée à la poste et réactualiser et remettre en état le chemin des Baumes.					
Mme CELCE précise que cette demande de subvention est dans le cadre du contrat « nos territoires d'abord ». Elle précise aussi que le CRET a été voté à la Communauté de Commune au dernier conseil. Le projet est estimé à 2150000 euros. Elle demande d'avoir les CRET pour les années 2019 – 2021 ainsi que les détails de ce projet.					
M SACCO confirme qu'il enverra les CRET et précise que cette estimation a été faite de manière « approximative » pour la Commune et qu'ensuite ce projet a été transmis à la Communauté de Commune. L'étude qui va débiter permettra d'affiner les estimations					

8. Direction générale des services - Approbation du projet et du programme

d'actions de l'opération grand site de France des Ocres du Luberon.

Rapporteur :		Mme Dominique SANTONI			
Demandes de scrutin particulier			Sans objet		
Résultat du scrutin			Adopté.		
Pour	32	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					
M CARMINATI attire l'attention du Conseil sur l'intérêt touristique du Mourre Nègre qui a un gros potentiel y compris pour le vélo.					
Mme SANTONI remarque que l'opération grand site de France n'est pas un projet de développement touristique, c'est un projet pour préserver un territoire qui a un aspect exceptionnel afin de réguler les flux touristiques et de mieux les organiser.					

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20230203-002949-DE

Date de télétransmission : 03/02/2023

Date de réception en préfecture : 03/02/2023

9. Direction des affaires scolaires - Forfait communal OGEC de l'école privée du Sacré-Coeur - année 2022.

Rapporteur :		M Sylvie TURC.			
Demandes de scrutin particulier			Sans objet		
Résultat du scrutin			Adopté.		
Pour	25	Contre	3	Abstention	4
		Mme Céline CELCE M Henri GIORGETTI M Dominique THEVENIEAU	M Jean – Marc DESSAUD Mme Céline RIGOUARD M Christophe CARMINATI M Rémi ROLLAND		
Teneur des discussions au cours de la séance.					
Mme CELCE remarque que c'est la première fois que la Commune intègre des dépenses d'investissement sur la base du calcul du forfait. Mme CELCE demande de ne pas tenir compte des charges d'investissement dans le document présenté.					
Mme TURC souligne que la seule dépense qu'il faudrait prendre en compte c'est une dépense pédagogique.					
Mme CELCE remarque qu'elle n'est pas un juriste mais elle souligne que les dépenses d'investissement sont prohibées. Mme CELCE précise qu'à la Commission de Finances elle avait demandé des détails que finalement elle n'a pas eu. Mme CELCE compte sur la Préfecture qui arbitrera cette affaire.					
Mme FACQ souligne qu'aucun investissement ne doit être pris en charge par la Collectivité pour les écoles privées sauf les investissements relativement marginaux de renouvellement de petit matériel. La circulaire qui a été appliquée depuis plusieurs années, fixe ces petites dépenses. La délibération sera présentée au contrôle de légalité.					
Mme ARNAUD-DELOY explique que le report de cette délibération est impossible.					
Mme GIORGETTI appui la remarque de Mme CELCE. Comme le report de cette délibération est impossible on ne peut que voter contre cette délibération					
Mme TURC souligne que les investissements sont liés au nombre d'élèves dans les écoles publics.					
Mme CELCE précise s'il ne faut pas demander l'accord à la Préfecture, car elle compte faire une vérification derrière.					
Mme ARNAUD-DELOY assure que les services ont travaillé sur ce point donc elle propose de procéder au vote.					

10. Direction des affaires culturelles - Approbation du règlement intérieur de l'espace culturel les Romarins.

Rapporteur :		M Cédric MAROS			
Demandes de scrutin particulier			Sans objet		
Résultat du scrutin			Adopté.		
Pour	31	Contre	0	Abstention	1
		M Henri GIORGETTI			
Teneur des discussions au cours de la séance.					
M ROLLAND remarque qu'il est un utilisateur régulier de l'espace Romarins et il indique que la salle au troisième étage est très mal chauffée et mal insonorisée					

M GIORGETTI a besoin d'avoir une précision concernant les associations culturelles. Le Musée numérique dispose d'une salle pour accueillir des rencontres, ce qui n'est pas précisé dans le règlement intérieur. M GIORGETTI souhaite que l'usage de cette salle soit précisé et que dans le règlement intérieur cela soit indiqué.

M Maros confirme que la vocation de cette salle est d'accueillir les rencontres des associations culturelles et qu'elle a été équipée à cet effet.

Mme ARNAUD-DELOY indique que cette salle a déjà été prêtée pour des conférences culturelles, que l'ensemble des associations auront une autre salle à la Pépinière d'entreprises et que les prêts de salle ne sont jamais refusés sauf si la salle est déjà réservée.

Accusé de réception en préfecture : 084-218400034-20230203-003849-D5
 Direction des affaires culturelles - Service patrimoine et musée - Demande de subvention pour une mission d'étude-inventaire des collections préhistoriques du musée.
 Date de télétransmission : 03/02/2023
 Date de réception préfecture : 03/02/2023

Rapporteur :		M Cédric MAROS			
Demandes de scrutin particulier		Sans objet			
Résultat du scrutin		Adopté.			
Pour	32	Contre	0	Abstention	0

12. Direction des affaires culturelles - Médiathèque - Signature d'une convention de partenariat entre la Structure d'Accueil du Jeune Enfant Igesa « Crèche Aptipas » et la ville d'Apt, portant sur les interventions hors-les-murs des bibliothécaires.

Rapporteur :		M Cédric MAROS			
Demandes de scrutin particulier		Sans objet			
Résultat du scrutin		Adopté.			
Pour	32	Contre	0	Abstention	0

13. Direction des affaires culturelles - Médiathèque - Signature d'une convention de partenariat entre l'Agence Régionale du Livre PACA et la ville d'Apt, portant sur le signalement des manuscrits de la médiathèque par un chargé de catalogue.

Rapporteur :		M Cédric MAROS			
Demandes de scrutin particulier		Sans objet			
Résultat du scrutin		Adopté.			
Pour	32	Contre	0	Abstention	0

14. Direction des affaires culturelles - Médiathèque - Réactualisation du règlement intérieur du réseau des médiathèques.

Rapporteur :		M Cédric MAROS			
Demandes de scrutin particulier		Sans objet			
Résultat du scrutin		Adopté.			
Pour	32	Contre	0	Abstention	0

15. Direction des affaires culturelles - Médiathèque - Signature d'une convention de partenariat entre la SCOP Terra Incognita et la ville d'Apt.

Rapporteur :		M Cédric MAROS			
Demandes de scrutin particulier		Sans objet			
Résultat du scrutin		Adopté.			
Pour	32	Contre	0	Abstention	0

16. Finances - Budget Principal - Autorisation d'engager, de mandater et de liquider en amont du vote du budget 2023.

Rapporteur :		M Frédéric SACCO			
Demandes de scrutin particulier		Sans objet			
Résultat du scrutin		Adopté.			
Pour	32	Contre	0	Abstention	0

17. Services Techniques - Redéfinition du tracé de l'Impasse de la Colline Rocade Nord 84400 APT.

Rapporteur :		M Jean AILLAUD.			
Demandes de scrutin particulier			Sans objet		
Résultat du scrutin			Adopté.		
Pour	32	Contre	0	Abstention	0

18. Urbanisme - Point sur la désaffectation et le déclassement du domaine public des parcelles cadastrées section AW 21, AW 329 (ex 22p1) et AW 256 Rue Cély. (Bâtiments dit des anciennes prisons).

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230203
Date de télétransmission : 03/02/2023
Date de réception préfecture : 03/02/2023

Rapporteur :		M Jean AILLAUD.			
Demandes de scrutin particulier			Sans objet		
Résultat du scrutin			Adopté.		
Pour	26	Contre	6	Abstention	
		Mme Céline CELCE Mme Céline RIGOUARD M Henri GIORGETTI M Dominique THEVENIEAU M Christophe CARMINATI M Rémi ROLLAND			

Teneur des discussions au cours de la séance.

M AILLAUD précise que la Commune poursuit cette vente et qu'un constat d'huissier est nécessaire pour la désaffectation des locaux

Mme CELCE rappelle qu'elle a été contre la vente et qu'en cohérence elle vote contre cette délibération. Mme CELCE s'interroge pour savoir ce qu'il adviendrait si cette délibération n'est pas adoptée.

M AILLAUD répond que cela pourrait remettre la vente en question.

Mme ARNAUD-DELOY indique que la Commune dans ce cas devrait payer 6à l'acquéreur évincé des indemnités.

M THEVENIEAU demande si les deux bâtiments perpendiculaires aux anciennes prisons sont vendus en même temps ?

M AILLAUD confirme que tous les bâtiments sont vendus en même temps et les deux bâtiments perpendiculaires font partie de la cession.

19. CLSPD - Mise en œuvre du protocole du rappel à l'ordre.

Rapporteur :		M Jean AILLAUD.			
Demandes de scrutin particulier			Sans objet		
Résultat du scrutin			Adopté.		
Pour	32	Contre	0	Abstention	

Teneur des discussions au cours de la séance.

M CARMINATI s'interroge pour savoir s'il s'agit de la même procédure que celle qui existait précédemment. Il remarque que c'est une très bonne initiative car il a déjà eu l'expérience d'assister à un rappel à l'ordre.

Mme ARNAUD-DELOY répond que le protocole a été remis à l'ordre du jour. L'expérience des communes voisine montre de bons résultats. Mme la Préfète nous a préconisé de le mettre en place.

M THEVENIEAU approuve entièrement cette démarche

M BONNET demande s'il est prévu dans ce protocole de rappeler à l'ordre toute personne qui insulte ou attaque personnellement un élu ou un agent municipal sur les réseaux sociaux

Mme ARNAUD-DELOY ce peut être le cas s'il s'agit évidemment de mineurs,

Mme CELCE remarque que c'est un outil nécessaire contre les incivilités et que c'est un outil du CLSPD. Mme CELCE regrette que la Municipalité n'ait pas encore réuni une plénière pour construire le plan local de prévention de délinquance global qui déterminerait une feuille de route pour les différents groupes de travail.

Mme ARNAUD-DELOY répond que la plénière est prévue pour le début de l'année.

Mme CELCE souligne qu'en mai 2021 le Préfet qui a écrit à la Municipalité dans le

Pour	32	Contre	0	Abstention	
------	----	--------	---	------------	--

24. Ressources humaines - Contrat de projet chargé(e) de communication.

Rapporteur :		M Véronique ARNAUD-DELOY			
Demandes de scrutin particulier			Sans objet		
Résultat du scrutin			Adopté.		
Pour	32	Contre	0	Abstention	

25. Ressources humaines – Protocole d'accord relatif à l'organisation des services en cas de grève.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230203-20230103-
Date de télétransmission : 03/02/2023
Date de réception préfecture : 03/02/2023

Rapporteur :		M Véronique ARNAUD-DELOY.			
Demandes de scrutin particulier			Sans objet		
Résultat du scrutin			Adopté.		
Pour	26	Contre	6	Abstention	
Mme Céline CELCE Mme Céline RIGOUARD M Henri GIORGETTI M Jean – Marc DESSAUD M Christophe CARMINATI M Rémi ROLLAND					

Teneur des discussions au cours de la séance.

M DESSAUD souligne que c'est une décision qui brise le droit de grève. Cette décision peut aggraver l'absentéisme.

Mme ARNAUD-DELOY remarque que lors du CT c'était voté à l'unanimité

26. Ressources humaines - Recrutement d'agents recenseurs.

Rapporteur :		M Véronique ARNAUD-DELOY			
Demandes de scrutin particulier			Sans objet		
Résultat du scrutin			Adopté.		
Pour	32	Contre	0	Abstention	

27. Ressources humaines - Chargé de mission contractuel au musée.

Rapporteur :		M Véronique ARNAUD-DELOY			
Demandes de scrutin particulier			Sans objet		
Résultat du scrutin			Adopté.		
Pour	32	Contre	0	Abstention	

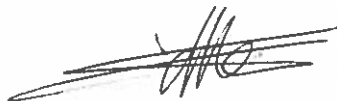
28. Ressources humaines - Création d'emplois permanents - Service Population.

Rapporteur :		M Véronique ARNAUD-DELOY			
Demandes de scrutin particulier			Sans objet		
Résultat du scrutin			Adopté.		
Pour	32	Contre	0	Abstention	

29. Direction générale des services - Décisions rapportées.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Yannick BONNET




LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY

